

# Via-Ferrata du Malzieu

## Les Gorges de la Truyère - Le Malzieu-Ville

### Informations Générales

**Accès routier :** du Malzieu prendre la route RD 47, direction Saint Léger du Malzieu sur 500 mètres. Prendre la première route à gauche direction le Ranc. Un parking spécifiquement aménagé pour la via ferrata et l'escalade se situe à 350 mètres.

**Accès pédestre :** du parking, un large chemin longe la Truyère sur 200 mètres.

**Description :** le départ de la via ferrata commence par un cours parcours d'initiation dont la progression horizontale est sans difficulté majeure. A l'issue de ce parcours « test », emprunter le sentier sur 50 mètres avant d'attaquer véritablement la via ferrata. Celle-ci offre deux parcours, facile et difficile, avec des tronçons communs. Dans la première partie verticale, deux itinéraires de difficultés différentes sont proposés. Une échappatoire est possible à ce niveau. Un très beau parcours commun s'ensuit présentant plusieurs ateliers (pont de singe, passerelle, pont népalais). Dans la dernière partie, le parcours facile remonte directement sur le plateau alors que le parcours difficile contourne la paroi rocheuse pour emprunter ensuite une ligne très verticale légèrement déversante par endroit. Sur le plateau, les deux parcours se rejoignent et se poursuivent jusqu'à une tyrolienne de 50 m qui reste facultative.

**Le sentier retour au parking se dirige vers le sommet du plateau, passe à proximité des antennes relais, pour ensuite revenir sur la route et traverse le hameau de Verdezun. Un chemin aisé redescend jusqu'au parking.**

### Consignes de Sécurité

- La via-ferrata est interdite au moins de 6 ans.
- Entre 6 et 13 ans, il est obligatoire d'encorder l'enfant.
- L'Office de Tourisme ne loue pas de matériel pour les moins de 14 ans.
- Le matériel loué par l'Office de Tourisme a été conçu pour une utilisation par des pratiquants dont le poids est compris entre 40 kg et 120 kg.
- En cas de chute et ou d'utilisation de l'absorbeur, le locataire s'engage à régler la somme de 90 € à l'Office de Tourisme afin de le remplacer. En cas de dégradations observées une somme de 90 € pourra être demandée.
- L'absorbeur doit en permanence être prêt à fonctionner.
- Il ne faut pas utiliser du matériel d'escalade car les chutes sont plus importantes en via-ferrata qu'en escalade.
- Gardez toujours une longe sur le câble (ligne de vie).
- Les mousquetons ne sont pas forcément à mettre un dans chaque sens.
- Pour le passage en tyrolienne, posez la poulie sur le câble à l'aide du mousqueton. Puis accrochez les longues souples : une longe devant et une derrière. Placez les deux mousquetons sur les deux encoches de chaque côté de la poulie. Tenir les 3 longues.
- Le passage de la tyrolienne n'est pas obligatoire.
- Respectez le sens de progression de la via-ferrata.
- Respectez les consignes mentionnées sur les panneaux de sécurité que vous rencontrez.
- Demandez de l'aide en cas de vertige ou de fatigue physique.